



Colomiers, le 26 janvier 2025

M. le Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 Paris Cedex 08

courriel : secretariat.sg@interieur.gouv.fr
courriel : Drhfs-sj-bmsep@interieur.gouv.fr

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 28 février 2025

La CGT Intérieur a écouté avec attention la déclaration de politique générale du Premier ministre et constaté qu'elle est très éloignée des attentes du monde du travail. Le Premier Ministre n'a notamment apporté aucune réponse à la question des salaires, des services publics et de l'emploi.

Alors que les fonctionnaires ont été très nombreux et nombreuses à se mobiliser le 5 décembre dernier, le Premier Ministre a certes annoncé la suppression des 3 jours de carence et l'abandon des 4 000 suppressions de postes dans l'Education nationale, mais a maintenu la diminution à 90 % du taux de remplacement de la rémunération durant les arrêts de courte durée. De même, il a confirmé les 2,2 milliards de coupes budgétaires pour les collectivités territoriales. La grave paupérisation de nos hôpitaux, de nos écoles et de nos services publics impose pourtant un plan de financement ambitieux et une fiscalité plus juste pour répondre aux enjeux d'avenir, au défi environnemental, au vieillissement de la population et au désenclavement de nos territoires.

Par ailleurs, la CGT dénonce la décision du gouvernement de ne pas abroger ni même bloquer la réforme des retraites. La CGT regrette que seule la vision budgétaire soit au centre, sur la base d'un rapport que même le Conseil d'Orientation des Retraites a dénoncé. Sous la pression du rapport de force, le Premier Ministre a été obligé d'annoncer l'ouverture de discussions tout en posant que l'absence d'accord se traduirait par le maintien de la réforme actuelle.

Sur l'immigration, le Premier Ministre a maintenu un discours radical. Alors que la population mahoraise doit se reconstruire après le cyclone le plus meurtrier de son histoire, il a hiérarchisé les victimes et appelé à l'exclusion de dizaines de milliers de personnes endeuillées.

Dans sa continuité, vous avez signé une circulaire le 23 janvier, d'application immédiate dans les préfetures. Les restrictions apportées par cette circulaire sont inquiétantes, rendant les critères d'admission au séjour parfois insurmontables, appliquant une politique d'exclusion plutôt que d'intégration. L'allongement à 7 années de séjour va ainsi entraîner une précarisation encore plus forte des étrangers sans papiers et la multiplication des situations d'exploitation par le travail.

Suite à ce changement de gouvernement, les agent.es du Ministère de l'intérieur attendent des mesures concrètes pour renforcer les services, et améliorer l'accueil au public.

Nous ne pouvons que constater la souffrance de nos collègues. Or les conditions de vie et de travail des agent-es publics, fonctionnaires et non-titulaires, vont encore se dégrader avec l'austérité et ses conséquences, entre autres, la reprise des suppressions d'emplois, de nouveaux reculs s'agissant des droits à la protection sociale, la non-revalorisation de la valeur du point de l'indice (-18% depuis 2010), le creusement des inégalités salariales et professionnelles entre les femmes et les hommes. La multiplication avérée des situations de burn-out, dépressions, maladies professionnelles, RPS montre pourtant la nécessité d'une administration plus soucieuse de ses agent.es.

La menace de poursuite d'un budget d'austérité, l'absence de perspective d'augmentation des salaires ou d'amélioration des conditions de travail, le manque de moyens, conduisent l'Union des syndicats CGT Intérieur à appeler à la mobilisation par l'action, notamment par un processus de grève à travers le dépôt du présent préavis.

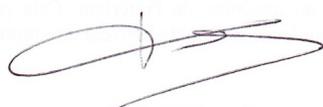
Aussi, l'Union des syndicats CGT Intérieur continue d'exiger :

- l'augmentation de 30% de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la refonte des grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le traitement brut, la revalorisation du supplément familial de traitement, l'augmentation de l'indemnité de résidence ; la reconduction de la GIPA ;
- le retrait du texte de réforme des retraites ;
- le retrait de la loi asile-immigration ;
- l'abandon du nouveau projet de loi sur l'immigration ;
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics, comme celle de l'ATE ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abandon ferme du projet de loi Fonction publique de prime au mérite ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- l'abandon du projet de diminution à 90 % du traitement pendant un CMO ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- l'arrêt du recours aux personnels non-titulaires ;
- la titularisation des contractuel-les ;
- l'arrêt de la démétropolisation des services d'administration centrale ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- la suppression de tout texte dégradant les droits des agent.es ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des droits, de la santé et de la dignité des agent.es par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations et de la répression syndicales.

Afin de permettre aux salarié.es et agent.es de défendre leur dignité, leurs principes, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, l'Union des syndicats CGT Intérieur dépose un préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 28 février 2025 ainsi que les nuitées en amont et en aval pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur



Karine TARTAS, secrétaire générale adjointe

Copie à :-

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT ;
- Christophe DELECOURT, secrétaire général de l'UFSE-CGT ;
- Didier MARTIN, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- Louis LAUGIER, directeur général de la police nationale.